

Égalité Fraternité

Direction de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration Bureau de la vie démocratique Section Élections politiques et professionnelles

Arrêté n° 38-2022-05-30-00015 du 3 0 MAI 2022 instituant la commission de propagande du département de l'Isère pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022

Le Préfet de l'Isère Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code électoral et notamment l'article R. 31;

VU le décret n°2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La commission de propagande compétente pour les 10 circonscriptions du département de l'Isère à l'occasion des élections législatives des 12 et 19 juin 2022 sera composée comme suit :

Pour le 1er tour de scrutin :

- Marie-Laure MAS, Magistrate, Présidente de la commission. suppléante, Claire HOCHSTATDER;
- Denis DEGRELLE, représentant le Préfet de l'Isère, ou son suppléant, Jean-Louis BIOU;
- Kamel MERCHICH, représentant de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande (La Poste), ou son suppléant, Stéphane POTDEVIN;
- Le secrétariat de la commission sera assuré par Fabienne KIRNIAK-DERLON, ou sa suppléante,

Pour le 2nd tour de scrutin :

Virginie DURAND, Magistrate, Présidente de la commission, ou sa suppléante, Nathalie CLUZEL; Le reste sans changement

ARTICLE 2 : Le siège de la commission est fixé en préfecture de l'Isère, à Grenoble. Néanmoins, la commission se réunira sur le site de livraison et de mise sous pli pour statuer sur la conformité des bulletins de vote et circulaires livrés dans la perspective de chaque tour de scrutin, selon le calendrier

- le 2 juin à 14h00
- le 15 juin à 12h00

ARTICLE 3 : Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut être effectué par la voie de l'application "Télérecours citoyens"

ARTICLE 4 : La Secrétaire Générale de la préfecture de l'Isère est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Tél: 04 76 60 32 86

Mél : <u>pref-elections-politiques@isere.gouv.fr</u> Adresse, 12, place de Verdun, CS 71046

38021 Grenoble Cedex 01

e Préfe